

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Pôle interrégional nord-ouest de la santé des forêts

Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) SECTION VEGETALE SPECIALISEE SANTE DES FORETS Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2021

Service régional de l'alimentation

N/ Réf. : 2021 - V/ Réf. :

Liste des participants annexée au document

Introduction: Bertrand MANTEROLA, directeur adjoint de la DRIAAF.

Le CROPSAV se réunit dans sa section végétale spécialisée sur la santé des forêts afin de présenter l'actualisation des informations concernant les forêts franciliennes et plus particulièrement les problèmes sanitaires de la région lle-de-France, les enjeux économiques, sociaux et sociétaux relatifs aux forêts de la région.

En effet, la région lle-de-France a pour spécificité d'abriter de nombreuses forêts se trouvant dans les périmètres de sites classés ou de monuments historiques, avec un fort enjeu patrimonial pour la population locale, (et plus encore en ces temps de crise COVID 19). En parallèle, le débat médiatique sur la légitimité des coupes d'arbres se poursuit et est animé. Dans un contexte climatique et sanitaire tendu, ces coupes viendraient à se multiplier sous l'effet conjoint de l'aggravation de la santé des peuplements forestiers et des incitations financières mises en œuvre pour une forêt plus adaptée à un rôle de puit de carbone pour un stockage sur le long terme.

DRIAAF - 18, Avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex

Tél: 01 41 24 17 00 - Fax: 01 41 24 17 15

Courriel: draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Les opérateurs usuels de la forêt, l'Office National des forêts (ONF) et le Centre national de la propriété forestière (CNPF), sont mobilisés pour gérer au mieux les peuplements forestiers dans ce contexte particulier mais ces derniers se trouvent mis en difficultés par la diffusion d'informations phytosanitaires incomplètes ou erronées. Le département de la santé des forêts représenté par le pôle nord-ouest de la santé des forêts a souhaité réunir ce cropsav afin de communiquer avec transparence sur la situation phytosanitaire de la forêt francilienne, les principales problématiques rencontrées et les principaux risques à venir.

Ce CROPSAV a donc bien pour vocation de présenter le sujet des « forêts », des « peuplements d'arbres » et non le sujet « Arbre en ville » qui n'est pas oublié pour autant et dont le rôle patrimonial est lui aussi majeur. Ce thème a d'ailleurs déjà fait l'objet de présentations lors des CROPSAV de décembre 2020 et de mai 2021 concernant le chancre coloré du platane.

Ainsi la section spécialisée rassemble les membres listés par arrêté préfectoral ainsi que d'autres acteurs publics : architectes des bâtiments de France, inspecteurs des sites, ou encore personnels des DDT.

 Présentation de l'organisation et de la mission nationale du Département Santé des Forêts (DSF) et l'importance de la santé des forêts dans la politique du Ministère de l'Agriculture (MAA) (cf diaporama – Fréderic DELPORT, DSF)

Frédéric Delport rappelle les missions du DSF, confirmées par le plan stratégique et de réorganisation de la DGAL qui vient d'être adopté. L'organisation du DSF repose sur 6 pôles santé des forêts en régions, 250 correspondants-observateurs forestiers de terrains et un large partenariat. Les crises sanitaires actuelles (scolytes de l'épicéa, dépérissements de sapins, hêtres, pins sylvestres, maladie de l'encre du châtaignier, chalarose du frêne, ...) nous rappellent les 2 grands défis auxquels fait face la forêt française: l'adaptation au changement climatique et la résilience vis-à-vis des bioagresseurs invasifs. Ces objectifs nécessitent de poursuivre la surveillance de la santé des forêts, nécessité qui est inscrite dans les stratégies et actions mises en œuvre ces dernières années : PNFB (2017), feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique (déc. 2020), plan de relance (déc. 2020), plan d'action climat du MAA (juin 2021). La loi climat (en cours de discussion parlementaire) et la stratégie forestière de l'UE (en cours d'élaboration) devraient également traiter de ces questions d'adaptation des forêts au changement climatique, de résilience et de monitoring. Dans ce contexte, le DSF permet d'assurer la surveillance sanitaire globale de la forêt, et en application du nouveau règlement de la santé végétale de l'UE, de s'assurer également de l'absence des organismes de quarantaine sur notre territoire. Cette surveillance a représenté, en 2020, 17 000 observations et 6 200 journées passées par les correspondants-observateurs.

Pour recevoir directement les bilans de la santé des forêts en IDF, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivant : dsf-no.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr.

Le bilan 2020 rédigé par les correspondants-observateurs de la région Ile-de-France est disponible à l'adresse suivante : https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Bilan-de-la-sante-des-forets-en,1385.

DRIAAF - 18, Avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex

Tél: 01 41 24 17 00 - Fax: 01 41 24 17 15

Courriel: draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

• L'intérêt de la synergie entre DSF et CRPF dans la réalisation de leurs missions (intervention orale – Gaël LEGROS, CNPF Île-De-France et Centre-Val De Loire)

Gaël LEGROS rappelle que le Département de la Santé des Forêts (DSF) du Ministère de l'Agriculture s'appuie sur des correspondants-observateurs (CO) issus essentiellement du CNPF et de l'ONF. En Ile-de-France, tous les techniciens de secteurs du CRPF (2 personnes) sont CO du DSF, et réalisent à la fois des relevés spécifiques (plantations, placettes permanentes, études ponctuelles) et des observations de terrain à l'occasion de leurs missions classiques (instruction de PSG, visite-conseil, ...).

Il explique que ce travail entre le CNPF et le DSF est à bénéfice réciproque :

- Pour le DSF: la répartition territoriale des techniciens de CRPF permet au DSF de couvrir une emprise géographique complète de la région, et de bénéficier à coût raisonnable de remontées d'observations de terrain en situation de gestion courante, sans besoin d'investigations poussées, mais avec un niveau d'expertise élevé;
- Pour le CRPF: les technicien de secteur acquièrent via les missions DSF une vision exhaustive de la situation sanitaire des zones qu'ils couvrent, ce qui leur permet ainsi d'enrichir le conseil qu'ils peuvent apporter aux propriétaires privés dans leur gestion, soit au travers de l'orientation à prendre dans leur document de gestion durable, soit par le transfert de connaissances qu'ils opèrent vers les propriétaires (visites-conseils, réunions d'informations, cycles de formation, diffusion de revue...).
 - Bilan sanitaire global et introductif des forêts franciliennes (cf diaporama Gilbert DOUZON,
 DSF pôle interrégional nord-ouest)

Les changements globaux (changement climatique et propagation des maladies via les échanges commerciaux internationaux) sont bien les défis auxquels doivent faire face les forestiers franciliens pour répondre aux enjeux de préservation de notre forêt. Le principal rôle des pôles de la santé des forêts est d'animer un réseau d'expertise en santé des forêts constitués de correspondants forestiers (correspondants-observateurs) des principales structures intervenant en forêt privée et publique. Ce travail en réseau entre administration, professionnels et recherche forestière permet de qualifier au mieux l'état de santé des forêts et d'évaluer les facteurs de vulnérabilité pour permettre aux forestiers de trouver les pistes d'une meilleure résilience aux risques importants à venir.

L'état des forêts d'Ile-de-France s'est dégradé ces dernières années notamment à cause de : l'encre du châtaignier (pathogène introduit), la chalarose du frêne (pathogène introduit) et une succession exceptionnelle de sécheresses estivales depuis 2015 (2015, 2016, 2018, 2019, 2020) qui affecte toutes les essences. La processionnaire du chêne est quant à elle un risque à venir pour les chênaies et pour la santé humaine.

Cette succession d'accidents climatiques engendre un risque de dépérissement important pour la forêt francilienne en augmentant le stress des arbres. Les mortalités sont engendrées par des champignons et des insectes secondaires qui profitent de cet affaiblissement notamment sur les sols les plus pauvres et les essences les plus sensibles. Le pin sylvestre montre notamment ses limites face à ces sécheresses/chaleurs.

Devant le risque de dégradation à venir de la chênaie suite à ces sécheresses à répétition, une enquête nationale a été mise en place pour faire un état des peuplements avant la réaction des chênes et anticiper une éventuelle crise à venir. Des suivis sur certaines chênaies sensibles de la région ont été installés depuis de nombreuses années.

La synthèse de l'état sanitaire des essences est réalisée tous les ans par les correspondantsobservateurs sur le bilan régional de la santé des forêt d'Ile-de-France.

Suivre la santé des forêts, c'est suivre les peuplements en place mais c'est aussi suivre le renouvellement de la forêt. C'est pour cela que l'enquête nationale sur la réussite des plantations initiée en 2007 est un indicateur important pour les forestiers afin d'identifier les causes des échecs et pouvoir y remédier.

En conclusion, la forêt d'Ile-de-France s'est dégradée ces dernières années. Le DSF met en place des suivis, réalise des diagnostics qui permettent de dresser des états des lieux et d'évaluer la vulnérabilité des peuplements avec son réseau d'expertise (CO). Tout cela en lien étroit avec les gestionnaires, les décideurs et la recherche forestière. Face aux enjeux de ces forêts périurbaines, les crises médiatiques et politiques peuvent être importantes. C'est pourquoi, il faut des données quantifiées, fiables pour pouvoir répondre objectivement aux besoins des forestiers, des décideurs et de la société. Le partage de ces constats avec les membres du CROPSAV a vocation à aller dans ce sens dans un contexte où le changement du paysage forestier francilien semble engagé.

Irène NENNER (Environnement 92) rappelle que les prévisions du GIEC sont alarmantes et s'interroge sur l'aggravation des données annoncées par le DSF.

Le changement climatique fait partie des deux risques majeurs sur nos forêts tout comme l'arrivée de nouvelles maladies liés à la mondialisation des échanges. Le DSF est là pour caractériser l'état sanitaire des forêts et l'évolution de celle-ci pour apporter aux décideurs et gestionnaires des éléments de prise de décision politique et de gestion forestière. De nouvelles essences adaptées à des climats plus secs et plus rigoureux sont en expérimentation en forêt privée et publique. L'objectif du forestier est bien d'améliorer la résilience des forêts. Le DSF préconise différents éléments parmi lesquels la diversification des essences en réponse aux risques à venir est majeure.

François QUAGNEAUX (CAR IDF) demande si le fait de se limiter uniquement à des essences ayant une meilleure résilience à l'évolution climatique, ne représente pas un risque. De plus, la liste des Matériels Forestiers de Reproductions (MFR) conduit également à une palette limité d'essences utilisables.

Le SERFOBT intervient pour préciser que l'arrêté MFR a été revu cette année et que la liste des essences à été élargie pour prendre en compte les adaptations au changement climatique en s'appuyant fortement sur le volet expérimentation (à noter : sans obligation de résultats).

Juliette FONTAINE (SERFOBT – DRIAAF) demande si des résultats ou des tendances sur le choix des essences à privilégier, ou à tester, dans les prochaines décennies sont disponibles, en lien avec les études ou relevés déjà menées. Des réponses ont été apportées lors de la présentation sur l'encre du châtaignier.

Rémy FAGOT (AEV) demande s'il existe déjà des études sur de nouvelles essences plus résistantes. Le DSF explique qu'une réflexion est en cours pour aller observer les arbres des arboretums afin d'étudier leur réaction au changement climatique et servir de sentinelles sur la sensibilité de ses essences aux maladies présentes sur le territoire. Il est vrai qu'en santé des forêts, trente à quarante ans auparavant il n'y avait pas de dispositif de suivi en place, ni d'essais. Aujourd'hui il y a un enjeu sur la mutualisation des informations et un travail en commun avec les structures travaillant autour des arbres et des forêts.

Le CNPF et l'ONF développent des outils (basés sur des modèles de corrélation entre des essences dont l'aire d'origine pourrait correspondre aux nouvelles conditions pédologiques et climatiques liées aux évolutions climatiques) : BioClimSol, ClimEssences, ...

Augustin BONNARDOT (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne) demande des précisions concernant les essences ajoutées à la liste MFR.

Le SERFOBT précise que la liste des essences forestières subventionnées est en annexe 1.1 de l'arrêté MFR et que ce dernier est disponible à l'adresse suivante :

https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_MFR_IDF-2021-02-11-021 du 11-02-21 cle44a433.pdf.

Laurence RUVILLY (DRIEAT) ajoute qu'un courrier de la société botanique de France alerte sur le fait que les plantations subventionnées par le plan de relance participeraient à une généralisation d'essences exotiques ou potentiellement envahissantes, demandant la consultation du CSRPN. Elle demande quelles sont les suites envisagée pour répondre à cette alerte.

Le SERFOBT explique qu'il y a très peu d'essences envahissantes en forêt. De plus, l'arrêté MFR encadre le sujet donc cela ne présente pas de risque avec le plan de relance.

 Point sur la chenille processionnaire du chêne, un facteur supplémentaire de dépérissement des arbres, et son impact sur la gestion en forêt (cf diaporama – Jérôme GAUDRY, DSF pôle interrégional nord-ouest)

La chenille processionnaire du chêne est un sujet montant sur la région Ile-de-France avec une pullulation en cours des chenilles cette année.

La processionnaire du chêne est un problème de santé des forêts par un affaiblissement des arbres après plusieurs années de fortes défoliations ou lorsque les arbres se retrouvent dans un état de stress préalable (sécheresses, essence inadaptée à la station...). Le DSF est responsable de ce volet santé des forêts.

La processionnaire du chêne est aussi un problème de santé humaine (sous la responsabilité de l'ARS). Cette chenille (comme la processionnaire du pin mais avec un cycle hivernal) émet des micro-poils urticants. L'urtication engendrée par la thaumatopeine, est graduelle selon l'exposition de la personne avec des réactions allergiques qui s'aggravent au fur et à mesure de l'exposition aux chenilles. Ces micro poils sont également présents dans les nids des chenilles et deviennent particulièrement dangereux lorsqu'ils tombent des arbres. Ils peuvent se maintenir plusieurs mois dans l'environnement. Les urtications peuvent être grave pour les personnes et les animaux domestiques. Des traitements sont possibles techniquement mais nécessitent de lever certaines contraintes réglementaires et doivent s'anticiper en amont des urtications.

La chenille processionnaire du chêne peut rester une dizaine d'année dans un massif.

Juliette FONTAINE (SERFOBT – DRIAAF) s'interroge sur la façon de différencier à l'œil nu les deux chenilles (processionnaire chêne/pin).

Des éléments sur ces deux chenilles et des photos sont disponibles sur le site e-phytia développé par l'INRAE et le DSF : http://ephytia.inra.fr/fr/C/19306/Forets-Processionnaire-du-pin. et http://ephytia.inra.fr/fr/C/19306/Forets-Processionnaire-du-pin.

D'autre part, l'impact de ces chenilles ne se fait pas uniquement par contact direct avec l'animal, les mues des chenilles restent urticantes assez longtemps et le vent disperse les poils urticants.

DRIAAF - 18, Avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex

Tél: 01 41 24 17 00 - Fax: 01 41 24 17 15

Courriel: draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Point sur la chalarose du frêne (cf diaporama – Marie MAITROT, DSF pôle interrégional nordouest)

La chalarose du frêne est une maladie suivie par le DSF depuis son apparition sur le territoire français en 2008.

Résultat d'une introduction sur le territoire d'une nouvelle espèce de champignon, *Chalara fraxinea*, ce dernier provoque sur les frênes communs (*Fraxinus excelsior*) des dessèchements de rameaux, des nécroses dans les troncs et aux pieds des arbres qui finissent par empêcher la circulation de la sève et entrainent leur mort.

En extension géographique constante et rapide, cette maladie est présente en Ile de France depuis 2014. Néanmoins elle est aujourd'hui limitée en France par les conditions climatiques trop chaudes du sud du pays.

Le frêne commun ne peut plus et ne doit plus être considéré comme une essence objectif (=essence majoritaire et d'avenir) dans les peuplements forestiers car les espoirs de rémission sont très faibles : moins de 3% des frênes sont tolérants (=peuvent continuer à vivre malgré les attaques du pathogène) à la chalarose.

Dans les peuplements jeunes et purs, ce qui est le cas en majorité en Ile de France, les dégâts sont plus importants avec des mortalités sur tous les individus. Les plus vieux peuplements dépériront également, mais moins rapidement.

Tous les peuplements de frênes communs doivent faire l'objet d'une attention particulière tant pour la sécurité (chute de branche morte) que pour la sylviculture (coupe rase anticipée) dans un contexte où la communication doit être maitrisée (changement d'essence forestière et de paysage inévitable, les coupes rases induites).

La tolérance de certain individu de frênes communs, l'effet d'échappement (= individu isolé qui échappe à la maladie par son isolement) et le zonage climatique de la maladie, permettent d'affirmer que le frêne commun n'est pas menacé de disparition sur le territoire français, néanmoins il ne peut plus être considéré comme une essence forestière et ne doit plus être planté.

A l'avenir, d'autres frênes pourront être expérimentés en forêt comme *Fraxinus ornus* ou *Fraxinus americana*, qui semblent plus tolérants (à l'inverse de *F.angustifolia*, *F.nigra*, *F.excelsior*).

Focus sur l'encre du châtaignier (cf diaporama – Juliette FATUS, DSF pôle interrégional nordouest)

La maladie de l'encre est provoquée par des micro-organismes proches morphologiquement des champignons mais génétiquement très distincts : les *Phytophthora cinnamomi* et *Phytophtora cambivora*. En France, on date son arrivée dans le Pays Basque en 1860. Jusqu'en 1950 elle gagne la châtaigneraie française occasionnant de gros dépérissements dans la châtaigneraie à fruit. A partir de 1950, elle se fait plus rare: des porte-greffes résistants (chinois et japonais) sont utilisés en castanéiculture et en forêt, la maladie occasionne peu de dommages jusqu'à la fin du XXe siècle.

Cependant, depuis les années 2000, la maladie est en recrudescence en forêt. Cette augmentation est liée à une alternance de périodes humides et de périodes de sécheresses.

Présent dans le sol, les deux espèces de Phytophthora engendrent les mêmes symptômes : la destruction de tout ou partie du système racinaire aboutissant à la dégradation de son houppier, puis à la mort de l'arbre. L'arrachage d'un semis et l'examen de son système racinaire (blessé et appauvri en cas de présence du pathogène) est un bon indicateur de la présence d'encre sur la parcelle.

Les phytophthoras produisent dans l'eau des spores munies de deux flagelles qui permettent une autonomie de déplacement à courte distance : il s'agit des zoospores. Ce sont ces spores qui infectent les racines et leur déplacement est favorisé par la présence d'eau.

Dans les forêts publiques et privées d'Île-de-France, le châtaignier est la 2ème essence la plus représentée. La maladie de l'encre en bouleverse totalement la gestion et suscite beaucoup d'interrogations. Le châtaignier ne peut plus être considéré aujourd'hui comme essence « objectif ». Un projet multipartenarial entre les gestionnaires (ONF, CNPF, syndicat des propriétaires de Picardie), la recherche (INRAE) et le DSF a permis de montrer qu'en seulement 4 ans, un tiers des surfaces des châtaigneraies de l'Île-de-France et de l'Oise sont dépérissantes (soit 2600 ha des 8000 ha de châtaigneraies pures). Unique en France, cette cartographie de l'état sanitaire des châtaigneraies a été réalisée à partir des données terrain et de l'analyse d'images satellitaires (télédétection). Le travail réalisé permet de visualiser et de classifier l'état sanitaire de la châtaigneraie francilienne afin de préparer l'avenir de ces peuplements à l'échelle régionale pour les gestionnaires mais aussi pour les décideurs dans un contexte où les forêts composées principalement de cette essence sont remises en question.

 Crise de l'encre du châtaignier en forêt de Montmorency avec la présentation du scénario d'actions choisi et des actions de communication (cf diaporama – Michel BEAL, ONF Versailles)

Michel BEAL, après un bref rappel historique et chronologique, présente la situation sanitaire de la forêt de Montmorency aujourd'hui : 1/3 de la forêt est constitué de peuplements malades ou morts. Ces éléments sont tirés de la méthode mise en place par de nombreux partenaires (CNPF, INRA, DSF, ONF...) grâce à la télédétection qui a permis en 2020 de déterminer dans les forêts de l'Île-de-France et de l'Oise, les peuplements de châtaigniers très atteints, moyennement atteints et peu ou pas atteints par la maladie de l'encre. Il explique les divers scénarios d'actions envisagés et mis en œuvre ces dernières années avec leurs limites respectives (avantages et inconvénients) : (i) ne rien faire, (ii) une action sélective, (iii), une action volontariste. La solution retenue par le gestionnaire et soutenue par le DSF et l'INRA est l'intervention volontariste tout en maintenant des îlots témoins d'arbres morts de taille suffisante pour être vus et compris du public. Le maintien de ces îlots témoins, bien localisés pour ne pas être dangereux pour le public, permet de répondre à trois objectifs : pédagogique pour le grand public, brise-vue pour éviter les grandes surfaces de coupe rase, écologique avec des espèces possiblement intéressantes et scientifique pour vérifier la dynamique naturelle sans intervention. Michel Béal rappelle enfin toutes les mesures et actions de communication engagées régulièrement et de manière continue depuis 2018 sur cette forêt par rapport à cette crise sanitaire et aux travaux de plantation : réunions publiques, réunions du comité de la forêt, flyers, panneaux sur le terrain, communiqués de presse, vidéo avec drone, webinaire... force et de constater que dans une société d'hyper-communication, ce n'est jamais assez.

 Incidences de l'encre sur la programmation des coupes et des Plans Simples de Gestions (PSG) seront présentées (cf diaporama – Virginie LE MESLE, CNPF)

Pour pouvoir assurer une gestion durable et pérenne de leurs forêts sur le court et le long terme, les propriétaires forestiers ont nécessairement besoin de rechercher un certain équilibre financier. Les profils de propriétés sont très divers et, dans bien des cas, cet équilibre est d'ordinaire difficile à établir.

DRIAAF - 18, Avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex

Tél: 01 41 24 17 00 - Fax: 01 41 24 17 15

Courriel: draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Pour y tendre, les documents de gestion durable, notamment le Plan Simple de Gestion, permettent de planifier les interventions à réaliser dans l'espace et dans le temps, de façon à organiser au mieux les opérations.

La maladie de l'encre implique toutefois d'adapter, dès aujourd'hui, les pratiques sylvicoles pour tenir compte du risque de dépérissements et de mortalités, influant sur l'avenir du peuplement, sa pérennité, et potentiellement sur sa valeur économique.

L'évaluation du risque comporte alors de nombreux facteurs à considérer, comme la présence avérée ou non de l'encre sur une parcelle ou à l'échelle d'une propriété et les caractéristiques des peuplements concernés.

Pour un propriétaire, la récolte de peuplements fortement dépérissant et l'absence de poursuite des éclaircies, sont autant de décisions impactant négativement les recettes actuelles et futures.

En parallèle, ne plus pouvoir compter uniquement sur la régénération naturelle de châtaignier impliquera des dépenses supplémentaires liées à l'introduction d'autres essences par plantation et à leur entretien.

Au-delà du déséquilibre financier à craindre, c'est également la répartition spatio-temporelle des interventions qui est bouleversée.

Des priorités seront donc à donner, autant que possible, et des choix de gestion différents seront à prendre.

Toutes ces évolutions complexes induiront forcément la révision de documents de gestion et l'augmentation des démarches de demandes d'autorisation de coupes.

Les trois points relatifs à l'encre du châtaignier ont été présentés successivement. Les interventions suivantes se rapportent aux trois présentations.

Scarlett BOIARDI (FIBois IDF) demande si un arbre atteint par l'encre du châtaignier peut être valorisé en bois d'œuvre.

Le DSF répond positivement car il s'agit d'un pathogène racinaire sans pourriture, mais il faut que l'arbre soit encore vivant (vert) lors de la coupe. A noter qu'il peut être nécessaire de purger la partie basse sur quelques centimètres.

Irène NENNER (Présidente de Chaville Environnement et Environnement 92) souhaite savoir si d'autres données sur les forêts de châtaigniers sont disponibles en IDF.

Le DSF indique que l'ensemble des peuplements répertoriés en châtaignier par l'IGN sont effectivement cartographiés pour la région IDF.

Bertrand HUGUET (SRAL – DRIAAF) s'interroge sur l'existence d'interactions entre le cynips et la maladie de l'encre, et notamment si ce dernier peut fragiliser l'arbre et le rendre plus sensible aux attaques de la maladie de l'encre, ou bien l'inverse.

Le DSF mentionne qu'il n'y a pas d'interaction pour le cynips. Cet organisme n'occasionne pas de dommages aux arbres forestiers, si ce n'est une petite perte de croissance sans incidence. L'encre du châtaignier est quant à lui, un pathogène racinaire.

Juliette FONTAINE (SERFOBT – DRIAAF) demande s'il y a un ordre de grandeur de la durée de la persistance dans l'encre dans le sol.

Sur la persistance dans le sol, il n'y a pour le moment pas d'éléments qui permettraient de penser que le pathogène va disparaître du sol.

Irène NENNER (Environnement 92) fait remarquer que le public est très choqué des coupes rases (cf la MALMAISON). La communication de l'ONF sur la stratégie de plantation semble insuffisante.

Il est également demandé s'il est possible de prédire l'impact de l'encre du châtaignier dans les autres forêts franciliennes et d'estimer le calendrier de la propagation de la maladie.

A l'échelle du temps forestier, le DSF indique que le risque de dégradation des châtaigneraies en IDF est important. Il n'y a pas de calendrier. Si les étés sont pluvieux, les arbres pourront survivre avec leurs racines fines en surface, sinon les mortalités risquent d'augmenter. Ainsi l'avenir du châtaignier en essence de production forestière sur la région est très compromis.

François QUAGNEAUX (CAR IDF) se renseigne sur la façon de réagir dans le cas de peuplements en site classé, face à un problème sanitaire sur châtaignier, sur frêne, en peuplement sinistré, voire vulnérable, si ce dernier n'est pas en phase de mortalité importante, mais de dépérissement.

Rémy FAGOT (AEV) demande s'il y a un retour d'expérience sur travaux sylvicoles (taillis, plantations chênes, châtaigniers), des itinéraires techniques définis sur peuplements en mélange.

Toute décision nécessite un diagnostic terrain du peuplement initial. En cas de fortes mortalités liées aux attaques d'encre, les rejets de châtaigniers meurent et diminuent les travaux à réaliser en cas de plantation. Sinon, la plantation nécessite un suivi important dans les dégagements pour limiter la concurrence du châtaignier (pourtant sans avenir) avec les plants installés. Le fort surcoût peut remettre en question l'équilibre financier du projet.

Pour l'évaluation des peuplements dépérissants, la méthode DEPERIS et des fiches essences sont disponibles sur le site du DSF : https://agriculture.gouv.fr/la-methode-deperis-pour-quantifier-letat-de-sante-de-la-foret.

Le CRPF peut également réaliser des diagnostics chez les propriétaires et gestionnaires concernés avec son outil BIOCLIMSOL pour évaluer l'éligibilité des peuplements dépérissants au plan de relance et les solutions envisageables pour l'avenir.

 Point France Relance Peuplement Forestier (FRPF) (cf diaporama – Pierre-Emmanuel SAVATTE, SERFOBT)

Bertrand MANTEROLA (DRIAAF) clôture la réunion de la section végétale du CROPSAV. La séance est levée à 16h45.

Annexe : Liste des participants

Nom complet	Structure	Sigle
NOUALLET Dorine	Direction Déparementale des Territoires de Seine-et-Marne	DDT 77
FLON Nicolas	Direction Déparementale des Territoires des Yvelines	DDT 78
RUVILLY Laurence	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	DRIEAT
Arnaud Raboutet	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	DRIEAT
Adrien GRANDIN	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	DRIEAT
MIGOT Elodie	Conseil regional	CR IDF
BONNARDOT	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne	CAUE 77
Augustin	i i	
Eric GERDIL Paul GODART	Conseil départemental de l'Essonne Conseil Départemental de Seine-et-Marne	CD 91 CD77
Léon Garaix	Ville de Paris	Paris
Scarlett Boiardi Irène Nenner	Fibois Ile-de-France Environnement 92	Fibois Environnement 92
Florian Philippe	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	FREDON
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Rémy FAGOT	Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France	AEV
Juliette FAIVRE	Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France	AEV
Gael LEGROS	Centre National de la Propriété Forestière	CNPF
	ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE	
Virginie LE MESLE	Centre National de la Propriété Forestière ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE	CNPF
	Centre National de la Propriété Forestière	
Marine LAUER	ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE	CNPF
Frederic DELPORTE	Département de la santé des forêts	DSF
Gilbert DOUZON	Département de la santé des forêts	DSF
	Pôle Interrégionnal Nord-Ouest	DSF
Jerome GAUDRY	Département de la santé des forêts	DSF
	Pôle Interrégionnal Nord-Ouest	DSF
Marie MAITROT	Département de la santé des forêts	DSF
	Pôle Interrégionnal Nord-Ouest	D31
Juliette FATUS	Département de la santé des forêts	DSF
Juliette l'A103	Pôle Interrégionnal Nord-Ouest	D31
François QUAGNEAU	Chambre d'agriculture de région.	CARIF
Michel BEAL	Office Nationale des Forêts	ONF
Matthieu AUGERY	Office Nationale des Forêts	ONF
Stanislas WITKOWSKI	Office Nationale des Forêts	ONF
Barbara DEKEYSER	Union nationale des entreprises du paysage	UNEP
Christian DE LUZY	Les Jardineries et Animaleries de France	JAF
Thomas LERUDELIER	Les Jardineries et Animaleries de France	JAF
Sophie JANOT Pierre LECOMTE	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SERFOBT/DRIAAF
	Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	SERI OBI / BRIANI
	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SERFOBT/DRIAAF
B: 5 1	Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	·
Pierre Emmanuel	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SERFOBT/DRIAAF
SAVATTE	Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	
Raphaëlle ULRYCH	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	SERFOBT/DRIAAF
	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
Juliette FONTAINE	Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	SERFOBT/DRIAAF
Isadora RICHEZ	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	C5D5ODT/DD14.45
	Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	SERFOBT/DRIAAF
Eva AUSTRUY	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
	Service régional de l'alimentation	SRAL/DRIAAF
	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
Bertrand HUGUET	Service régional de l'alimentation	SRAL/DRIAAF
Nathalie PIHIER	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
	Service régional de l'alimentation	SRAL/DRIAAF
Inès IRRAZI	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
	Service régional de l'alimentation	SRAL/DRIAAF
	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	

DRIAAF - 18, Avenue Carnot 94234 CACHAN Cedex

Tél : 01 41 24 17 00 - Fax : 01 41 24 17 15

 $Courriel: \underline{draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr}$